

Décision 18-DCC-04 du 05 janvier 2018

relative à la prise de contrôle exclusif du groupe AgroBiothers par la société Gimv France SAS

Posted on: 23 janvier 2018 | Secteurs :

AGRICULTURE / AGRO-ALIMENTAIRE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération

Prise de contrôle

Partie notifiante

Sté GIMV France

Dispositif(s)

Autorisation

Décision de phase

Phase 1

Décision simplifiée

Non

**Entreprise(s) ou organisme(s)
concerné(s)**

Groupe Agrobiothers

Lire

le texte intégral de la décision

33.64 Ko